

Environnement | Compenser l'empreinte écologique de la LGV : alliance entre Lisea et CDC Biodiversité



L'accord a été signé ce lundi 27 janvier entre Hervé Le Caignec, président de Lisea, et Marc Abadie, président de CDC Biodiversité, sur le site de Lignan dans la commune de Saint-Médard-en-Jalles. Lisea fait appel à l'entreprise d'aménagement environnemental pour compenser un des effets de la LGV Sud Europe Atlantique : l'atteinte au milieu naturel du Fadet des Laïches en Gironde et Charente-Maritime, un papillon vivant en zone humide. Le site de Lignan n'est pas à proximité directe de la LGV car Lisea a dû s'éloigner un peu : cela faisait quatre ans qu'elle cherchait ce site de compensation.

La Ligne Grande Vitesse gérée par Lisea pour un mandat de 50 ans accueille aujourd'hui 20 millions de visiteurs chaque année. A sa construction, l'État et les collectivités ont tenté de mesurer l'impact environnemental porté aux écosystèmes traversés par les 302 kilomètres de voies ferrées. Le processus qui s'enclenche alors s'appelle la compensation environnementale et vise à recréer les conditions d'un écosystème à un autre endroit que celui qui a été perturbé. Parmi les obligations de l'entreprise Lisea, possédée à 33% par Vinci Concessions et créée spécialement pour la gestion de la LGV, figure l'écosystème du Fadet des Laïches. Un papillon aux ailes orangées, plus communément appelé « Œdipe », qui a été fortement impacté en sud Charente-Maritime et nord Gironde. « Pour un hectare impacté, il nous faut compenser 5 hectares » note Thierry Charlemagne, directeur environnement à Lisea. Mais dans la course que lancent aujourd'hui nombre d'entreprises à la compensation environnementale, législation oblige, les sites naturels envisageables se font rare. Encore plus en Nouvelle-Aquitaine où la reforestation et la sylviculture sont le premier champ d'action des entreprises voulant se « verdier » en compensant leur empreinte carbone.

Clairières et lagunes

En effet, pour prospérer, le papillon Fadet des Laïches a besoin de lumière et d'une plante : la molinie. C'est sur ce végétal, poussant en milieu humide, que le papillon pond ses œufs. « Sans la molinie, il ne peut pas se développer » montre Vincent Pereira, chef de projets pour CDC. CDC Biodiversité, propriétaire d'un site de pins maritimes de 80 hectares à Saint-Médard-en-Jalles, avait tout le potentiel pour répondre parfaitement aux critères de Lisea, avec quelques aménagements. CDC connaît bien le sujet avec déjà 50 sites de compensation environnementale en France dans son

carnet de gestion. En résumé : Lisea a des besoins environnementaux, CDC propose d'adapter son site de Lignan pour y répondre. Depuis octobre 2019, des interventions ont eu lieu pour ouvrir des lagunes, rehausser des nappes phréatiques et éclaircir des groupes d'arbres. CDC est parvenue, avec le concours de la Société Forestière, à recréer un milieu naturel théoriquement propice au papillon. « Maintenant on est tenu d'améliorer l'état de la population » s'engage Vincent Pereira. Un suivi annuel sera donc mis en place pour voir si la théorie se vérifie dans la pratique auquel s'ajoutera un bilan complet de la population tous les 5 ans.



Le papillon oui, mais le reste ?

D'atouts importants, le site de Lignan ne manque pas. Le contrat signé prévoit tout d'abord un engagement sur 40 ans, soit jusqu'en 2061 et la fin du mandat de Lisea sur la LGV. Le site est ainsi mutualisé entre Lisea et CDC : sur les 80 hectares, seuls une trentaine font partie du plan Fadet des Laïches. Lisea paiera donc un loyer à CDC pour la gestion de cette zone. Cela permet de créer une zone tampon pour préserver au maximum l'écosystème du papillon, tout en maintenant une activité économique de sylviculture. « C'est une garantie importante pour nous tous » s'exprime Hervé Le Caignec, le président de Lisea. L'intervention en plus de la Société Forestière est salubre, elle qui est déjà forte de 60 000 hectares gérés entre la Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie dans le cadre de compensations environnementales. L'alliance tripartite offre donc quelques promesses. « Nous serons très attentifs des conséquences de notre action sur le reste de l'écosystème » promet Vincent Pereira pour CDC. Recréer l'écosystème du Fadet des Laïches paraît possible mais ne pas bouleverser le reste de la faune et de la flore présent demeure l'enjeu majeur pour cette opération de long terme.

Maxime Giraudeau

*Crédit Photo : Maxime Giraudeau
Publié sur aqui.fr le 28/01/2020*

[Url de cet article](#)